

287

PROSPECTUS D'EMISSION

TUNISIE LEASING

Société Anonyme au capital de 10 000 000 de dinars
Siège Social : 21, Rue de Jérusalem 1002 Tunis
RC n° 51042

EMPRUNT OBLIGATAIRE

TUNISIE LEASING 1997 - 1

DE 10 000 000 DE DINARS

Taux d'intérêt :

- 9,25% pour les obligations de 5 ans
amortissables annuellement par cinquième de la valeur nominale
- 9,75% pour les obligations de 5 ans
remboursables en bloc à la fin de la cinquième année

Responsable de l'information :
M. Fethi MESTIRI, Directeur Général Adjoint à Tunisie Leasing
Tél : 788 466

Mai 1997

6 → 15.

SOMMAIRE

| | Pages |
|---|--------------|
| FLASH | 3 |
| I - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMISSION | 4 |
| A - Décisions à l'origine de l'emprunt | |
| B - But de l'émission | |
| C - Caractéristiques de l'emprunt | |
| II - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE | 6 |
| A - Renseignements généraux | |
| B - Direction, Administration et Contrôle | |
| C - Capital Social | |
| D - Patrimoine de la Société | |
| E - Activité de la Société | |
| III - RENSEIGNEMENTS FINANCIERS | 9 |
| A - Bilans comparés | |
| B - Comptes de résultats comparés | |
| C - Engagements hors bilans | |
| D - Indicateurs de gestion et ratios | |
| E - Etat des emprunts obligataires Tunisie Leasing antérieurement émis | |
| F- Tableaux d'amortissement | |
| IV - PERSPECTIVES D'AVENIR | 15 |
| V - ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DU PROSPECTUS D'EMISSION | 16 |

FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE
« TUNISIE LEASING 1997-1 »

Montant: 10.000.000 de dinars divisés en 100.000 obligations, de nominal 100 dinars .

Prix d'Emission: 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et le 18 Juin 1997, date limite de clôture des souscriptions.

Durée : 5 ans.

Taux d'intérêt et amortissement :

- 9,25% brut pour les obligations émises sur 5 ans amortissables annuellement par cinquième de la valeur nominale,
- 9,75% brut pour les obligations émises sur 5 ans remboursables en une seule fois à la fin de la cinquième année.

Forme des obligations: les obligations sont nominatives.

Souscription : Les souscriptions seront reçues à partir du 19 Mai 1997, aux guichets de TUNISIE VALEURS et des autres intermédiaires en bourse. Elles seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le 18 Juin 1997.

I - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMISSION

A - DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT:

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 09 Mai 1996 a autorisé l'émission de un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 30 millions de Dinars.

L'émission de l'emprunt obligataire, objet de ce prospectus, a été décidée par le Conseil d'Administration de la Société du 11 Décembre 1996. Ledit conseil a délégué au comité exécutif de la Société les pouvoirs de fixer les caractéristiques de cette nouvelle émission.

B - BUT DE L'EMISSION :

Cette émission a pour but de renforcer la capacité de financement de TUNISIE LEASING à faire face à la demande croissante des investisseurs dans les secteurs de l'industrie, du tourisme, des travaux publics et des services médicaux.

C - CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT:

Montant : L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 1997-1 » est d'un montant de 10 Millions de dinars divisé en 100 000 obligations de nominal 100 Dinars.

Forme des titres : Les obligations auront la forme nominative.

Prix d'émission : 100 Dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et le 18 Juin 1997, date limite de clôture des souscriptions.

Date de jouissance des intérêts : Chaque obligation porte intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Toutefois, la date unique de jouissance des intérêts servant de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 18 Juin 1997.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Durée : La durée des obligations «TUNISIE LEASING 1997- 1» est de 5 ans. Leur durée de vie moyenne est de :

- 3 ans pour les obligations amortissables annuellement
- 5 ans pour les obligations remboursables en bloc à la fin de la cinquième année

Intérêts : Les obligations «TUNISIE LEASING 1997-1» rapportent un intérêt annuel au taux de: